SAINTE AGATHE DES MONTS

CONSULTATION PUBLIQUE

22 janvier 2026

SAINTE AGATHE DES MONTS

Projet de règlement 2025-U53-107

Projet de règlement 2025-U56-13

Projet de règlement 2025-U53-107

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-U53-107

Modification de la grille des usages et des normes de la zone Hc-626 afin d'y ajouter la disposition spéciale «(4) PIIA 013 – Travaux de construction dans certaines zones».

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale		■						
		h4	habitation en commun		■(a)						
		p1	communautaire récréatif			■					
		u1	utilité publique légère			■					
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	4	0					
		Nombre de logements		max.	12	0					
	STRUCTURE(S)	Isolée			■						
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	3	–					
		Largeur minimum		(m)	7	–					
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	–					
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	500	–					
		Largeur minimum		(m)	20	–					
		Profondeur minimum		(m)	24	–					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	3	–					
		Avant maximun		(m)	–	–					
		Latérale minimum		(m)	2	–					
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	–					
		Arrière minimun		(m)	6	–					
		Espace naturel		(%)	–	–					
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,5	–					
		Rapport espace plancher / terrain		max.	–	–					
		Nombre de logement / hectare		max.	–	–					
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (2) (3) (4)						

ZONE:	Hc 626
Résidentielle de forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

(2) PIIA 002 - Implantation en montagne

(3) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

(4) PIIA 013 - Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2025-12-xx	2025-U53-107	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR:

626

Projet de règlement 2025-U56-13

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-U56-13

Ajout de la zone Hc-626 dans l'énumération des zones assujetties au PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones.

1. Le paragraphe 13) *PIIA013 Travaux de construction dans certaines zones* de l'article 21.1.5 du *Règlement numéro 2009-U56*, tel qu'amendé, est modifié **par l'ajout de la zone Hc-626** à l'énumération des zones assujetties et se lit comme suit :

   «13) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones :

   vise, lorsqu'indiqué à la grille des usages et des normes, toute demande de permis de lotissement, toute demande de permis de construction ainsi que toute demande de certificat d'autorisation pour des travaux de rénovation du bâtiment principal, de construction et de rénovation d'un bâtiment ou d'une construction accessoire, pour les aménagements extérieurs y compris les stationnements et pour l'affichage pour les terrains situés dans les zones suivantes Ct-200 Hb-223, Hc-201, Hc-125, Hc-267, **Hc-626** et Hc-628. ».

PROJET DE RÈGLEMENT 2025-U53-107
PROJET DE RÈGLEMENT 2025-U56-13

LÉGENDE:

Zone concernée (Hc-626)

Zones contigues

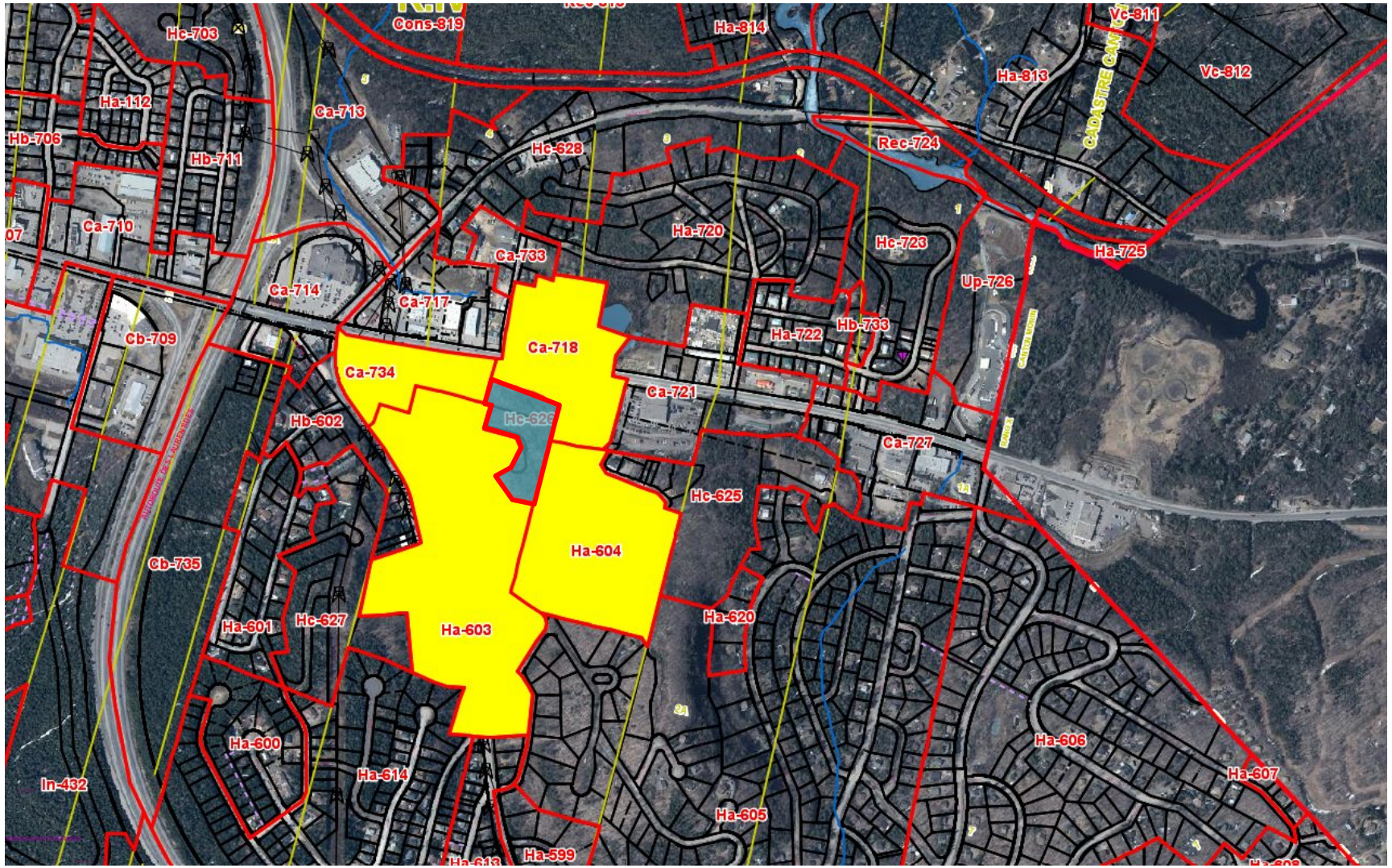

Questions?

50, RUE SAINT-JOSEPH, SAINTE-AGATHE-DES-MONTS QC J8C 1M9
T. 819 326-4595 F. 819 326-5784
INFO@VSADM.CA